



D^r Daniel Höchli
Directeur
Fond national suisse de la
recherche scientifique
Wildhainweg 3
Case postale 8232
CH-3001 Berne

Thônex, le 10 septembre 2010

Concerne : Application des principes et directives éthiques de l'Académie suisse des sciences médicales – Expérimentations animales du Dr Pierre Bize

Monsieur,

En date du 8 décembre 2006, nous vous avons écrit afin de connaître les conditions fixées par le FNS pour le financement de projets d'expérimentations animales. Il s'agissait notamment de savoir quel était le suivi du FNS, concernant les principes et directives éthiques qu'il annonce imposer aux chercheurs touchant un subside de sa part.

Dans votre réponse du 16 janvier 2007, annexée à la présente, vous écriviez : « *si le FNS a connaissance de manquements aux obligations par les bénéficiaires de subsides, il examinera ces cas. Dans le cas où il s'agit de manquements aux principes et directives éthiques, il les considérera comme des violations des dispositions, dont le respect constitue une condition préalable à l'octroi du subside. Selon le degré de gravité des violations, le FNS peut prononcer diverses sanctions comme, par exemple, le refus de payer un subside octroyé, la restitution de paiements de subsides déjà effectués ou – dans les cas particulièrement graves – l'exclusion temporaire du processus de requête* ». Vous indiquiez également n'avoir encore « *jamais eu à prononcer de telles sanctions* ».

Le 16 juin 2008, vous aviez reçu copie du courrier qui nous avait été adressé par le Dr Bize, ainsi que notre réponse à celui-ci en date du 24 juin 2008. Les missives concernaient une expérience impliquant des oiseaux d'une espèce protégée en Suisse, dont les incisions pratiquées à vifs par le Dr Bize sur une trentaine d'animaux avaient provoqué la mort de plusieurs d'entre eux. La découverte, par des passants, de plusieurs oiseaux agonisant sur la voie publique avait permis la suspension de ces expériences. Selon les déclarations du Dr Bize, cette expérience était financée par l'octroi de la bourse PP00A-109009 du FNS.

Les expériences effectuées par le Dr Bize ont fait l'objet d'une plainte auprès du Parquet de Soleure pour infraction à la loi sur la protection des animaux.

Le 16 mars 2010, après trois années de procédure, le Parquet de Soleure a déclaré le Dr Bize coupable d'agissements contre la loi sur la protection des animaux, pour avoir

pratiqué ses expériences sans respecter les conditions fixées par l'autorisation cantonale et avoir infligé des douleurs inutiles aux animaux. Le Dr Bize a été condamné à une amende de Fr 1'000.-. Aucun recours n'ayant été formulé, le jugement rendu a clos cette affaire.

Néanmoins, en consultant votre base de données concernant l'octroi de subsides, nous avons été pour le moins surpris de lire qu'en date du 1^{er} novembre 2009 - alors même que le Parquet de Soleure avait déjà rédigé (le 27 août 2009) son acte d'accusation à l'encontre du Dr Bize - , le FNS lui avait à nouveau attribué un subside (n° 124988) d'un montant de Fr 375'000.-. Ce d'autant que tout laisse penser que ce nouveau projet de recherche impliquera encore des animaux !

Nous souhaiterions connaître la position du FNS sur ce qui précède, également savoir si le financement a déjà été attribué au Dr Bize ou, en cas de réponse négative, si le subside sera maintenu.

Peu nombreuses sont les possibilités pour le public de prendre connaissance d'abus liés à la pratique de l'expérimentation animale. Celle-ci se déroule dans un cadre opaque et seules les autorités et commissions cantonales peuvent être amenées à sanctionner les infractions, sans pouvoir en faire état publiquement.

Pour cette raison, le cas du Dr Bize nous semblait exemplaire. Suffisant en tout cas pour attendre du FNS une réaction claire vis-à-vis de la communauté scientifique.

Il est tout à fait regrettable que cela n'ait pas été le cas. Plus encore que le FNS donne l'impression de soutenir les agissements de ce scientifique, en finançant la poursuite de ses recherches.

En vous remerciant par avance pour votre réponse et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.

Luc Fournier
Vice-président

Maxime Moret
Président

Copie : M. Hans Ulrich Stöckling, Président du Conseil de Fondation